



**Soiree
Choucroute**

Animée
par le
Grand
Orchestre
Frantz
PETER

Venez
nombreux

Samedi 04 Mars 2023

Réservations :
06.28.23.59.44
07.82.94.88.25

A partir de 20 h
**Salle Municipale de
Tucquegnieux**

Tarif : 30 € / personne
Boissons en sus

Repas :
Choucroute garnie
Salade, fromages
Dessert
Café

Date limite de réservation :
28 février 2023



LOTO DE L'ÆEIM

**LE 19 FÉVRIER 2023 À LA SALLE
GEORGES BRASSENS DE TRIEUX**

OUVERTURE DES PORTES À 13H30 HEURES.

1 CARTON : 1,50€

6 CARTONS : 8€

13 CARTONS : 16€

20 CARTONS : 20€

A gagner :

Bons d'achat de 50,100,150 et 200 euros

Paniers garnis

Divers autres lots

Vente de pâtisseries et de boissons

TRIEUX LEUR EST RECONNAISSANT

Lors de la dernière cérémonie des vœux, trois de nos concitoyens ont été mis à l'honneur, Jean-Claude KOCIAC, Maire de Trieux leur a remis la médaille de Trieux ainsi qu'une coupelle représentant la stèle de Trieux63.

Joel CHOLLOT a commencé l'arbitrage en tennis en 2012. Le club de Batilly où jouait sa fille avait besoin d'arbitres car elles étaient montées en très forte division, la pré-nationale. Comme Joel allait la voir à chaque rencontre, le club lui a proposé de faire une formation de base. C'était sans savoir qu'il allait être passionné. De fil en aiguille, il a gravi les échelons, ce qui l'a amené à être arbitre pour les championnats de France, coupe Davis, Fed Cup et son plus grand rêve Roland Garros. Il en a déjà 6 à son actif et va faire le 7^{ème} cette année. Il a arbitré les plus grands joueurs tels que Nadal, Djokovic, Medvedev ainsi que les Français Tsonga, Monfils, Simon, Gasquet. Chez les dames, il également fait Coco Gauff ainsi que Naomi Ossaka. À savoir qu'il fait partie des meilleurs arbitres de Roland Garros en étant dans le groupe1.

Patrick CORDIN, Médecin de profession a fait ses études à Nancy, puis il a été interne à Thionville et à l'hôpital Maillot de Briey. Il s'est installé à Trieux le 1^{er} octobre 1979 et actuellement il profite d'une retraite bien méritée depuis le 31 décembre 2022. Monsieur Cordin était reconnu comme un médecin très compétant et très disponible. D'ailleurs notre centenaire, Madame Barbieri le remercie beaucoup. Il faut savoir que Monsieur Cordin a été en première ligne dans la liste des personnes atteintes par la COVID, cela lui a valu 3 mois d'hospitalisation et 6 mois de maladie. Il s'en est bien remis mais malgré tout, il éprouve encore quelques difficultés respiratoires.

Robert DEMO a commencé sa carrière au puits de Sancy à Trieux. Ensuite il est parti à l'armée et comme la mine n'embauchait plus, il est rentré à la SNCF. Il a commencé à l'harmonie en 1958. C'est le plus ancien musicien, il joue de la batterie. Depuis 2011 il est membre également de la Batterie-Fanfare Jeanne d'Arc de Vigy. Il habite Metz et malgré cela il reste fidèle à l'harmonie. Il vient toutes les semaines aux répétitions et il participe à toutes les cérémonies patriotiques. De plus pendant la période difficile du COVID, il a reproduit l'écusson de la ville de Trieux, écusson que vous voyez devant le pupitre.

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Pendant la durée des travaux

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h-12h

Ou sur rendez-vous les après-midis

 03 82 46 56 00  accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

VACANCES SCOLAIRES : dimanche 12 au dimanche 26 février 2023.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. (Sauf vacances scolaires)

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchèterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchèterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

PANNEAU POCKET

Le SIRTOM est présent sur l'application panneau Pocket. Comme vous le savez sans doute déjà, cette dernière est gratuite pour tous les usagers. Pour l'obtenir, il suffit de télécharger l'application sur le smartphone et de rechercher le SIRTOM. Toutes les informations y seront en temps réel :

- Les alertes :
 - Intempéries

- Infos sur les problèmes de collecte en cours (rue bloquée par les travaux...)
- Les informations diverses
 - Report de collecte suite à un jour férié
 - Changement de jour de collecte...

LE TRI SÉLECTIF

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

TRI SÉLECTIF : les mardis 07 et 21 février.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

ÉCHOS DE LA CITÉ

ARRÊTÉ AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Trieux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 L 2212-2

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L113-2, L 141-2, R 116-2 et R141-14,

Vu le nouveau code pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5,

Considérant les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour la mairie (création rampe), travaux effectués par l'entreprise OLIVO de Metz à partir du lundi 21 novembre 2022

ARRÊTE

Article 1er :

- L'accès et le stationnement sur la place de la mairie seront interdits,
- Un accès sera autorisé pour la mairie côté école, délimité par des barrières de protection,
- Des bungalows de chantier seront installés ainsi qu'une aire de stockage matériel pendant toute la durée des travaux,
- L'accès à la place sera limité au chantier,
- L'accès pour la livraison de la boulangerie HAUPERT sera maintenu.

Fait à Trieux le 14 Novembre 2022

ARRÊTÉ DU MAIRE RÉGLEMENTATION **DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES**

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles sont opérationnelles depuis du 10 octobre. Des contrôles de la Gendarmerie seront effectués à partir de janvier.

LA CHASSE SAISON 2022/2023

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **18 septembre 2022 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2023 au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2023 au soir**. Vous pouvez connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. www.fdc54.com (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

Le président de L'A.C.C.A Guy ROYNETTE

HORAIRE DU BUREAU DE POSTE

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredi et Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

URBANISME

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

À savoir : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

ACTUALITÉS SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

LE SAVIEZ-VOUS !

LA FIBRE

La rénovation du réseau câblé géré anciennement par Polymag est bientôt terminée ! Trieux bénéficie ainsi d'un réseau de fibre optique opéré par votre opérateur public local, Orne THD.

ORNE THD basculera l'ensemble des abonnés actuels de manière automatique sur ce nouveau réseau.

Cette structure a l'avantage d'être locale et donc à même de répondre rapidement aux besoins en s'appuyant sur du personnel de proximité, réactif et soucieux de servir le service public.

ORNE THD vous invite sur son site Internet www.ornethd.net dans lequel toutes les informations sur les offres sont décrites avec des offres INTERNET jusqu'à 500 Mégas.

ORNE THD invite tous les usagers actuels à transmettre par mail les informations suivantes pour s'assurer de la bonne remise en service :

- Une photo lisible de l'étiquette sous votre modem (ou noter la série de chiffres/lettres de la ligne "CM MAC" à 12 caractères)
- Vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone)

Pour toutes informations supplémentaires, voici les coordonnées :

ORNE THD 1 RUE DE LA MARNE 57120 ROMBAS

TEL : 03 10 38 39 70 Mail : contact@ornethd.fr

La ville de TRIEUX et ses consœurs font partie alors d'un petit nombre de communes disposant d'une offre très haut débit en internet alors qu'elle ne compte que 2 500 habitants.

Le réseau câblé est aujourd'hui équivalant à ce que fût le réseau d'électricité au début du siècle précédent, tant les communications électroniques sont devenues indispensables à la VIE courante et notamment à tout ce que l'on nomme le « e-commerce ».

Votre commune s'est alors adaptée et a répondu à vos demandes pour ces services de communication électronique, dont les coûts de développement sont entièrement supportés par la SPL, sans qu'il vous soit demandé une participation financière individuelle. La volonté politique locale est donc payante et vous pourrez profiter des services qui sont la réponse à vos demandes exprimées.

CONCILIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis janvier 2020, les litiges inférieurs à 5 000 € doivent faire l'objet d'une conciliation préalable avant d'être présentés au tribunal judiciaire de BRIEY.

Ils concernent : les litiges et troubles du voisinage, les relations entre bailleur et locataire, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les litiges entre commerçants, les litiges en droit rural, les litiges en matière prud'homale. Vous pouvez contacter un des conciliateurs rattachés au tribunal de Briey :

Lieux de permanence	Jours de permanence	Nom et coordonnées des conciliateurs
Mairie de Jarny Place Paul Mennegand BP 19 54801 JARNY Cedex	Permanences sur rendez-vous les 1 ^{er} et 3 ^{eme} mercredi du mois : 8h-12h / 13h30-16h	Mr Serge PLOUZNIKOFF 06 09 04 21 53
Longuyon Par courrier ou par téléphone		Mr Jean-Claude EMMENDOERFER 06 03 32 79 95
Mairie de Villerupt 5 rue Albert LEBRUN 54190 VILLERUPT	Permanences sur rendez-vous tous les mardis matin	Mme Laurence ECKERT 06 07 58 73 60
Mairie de BRIEY	Permanences uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi 13h30-16h30	Mme Martine OBRIOT 06 64 27 72 50

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

COUPURES ÉVENTUELLES D'ÉLECTRICITÉ CET HIVER 2022

Les évènements internationaux actuels (augmentation de la consommation électrique l'hiver, arrêt des livraisons du gaz russe, production nucléaire en baisse) conduisent les français à d'éventuelles coupures d'électricité cet hiver, dont le but est de délester la consommation électrique pour permettre de ne pas avoir une situation encore plus compliquée. **À cette fin, votre aide et vos actions quotidiennes sont précieuses.**

Si l'hiver est rigoureux, il y aura des coupures d'électricité. L'Etat prévoit des mesures d'anticipation avant ces coupures (maximiser l'importation, mobiliser les acteurs (population et industriels pour baisser leur consommation, moyens de secours, interruption de gros sites industriels, baisse de tension de 5%). En dernier recours, les coupures. Les structures essentielles à la continuité de la vie de la nation seront priorisées et ne subiront pas de coupures (hôpitaux, sécurité, sites à risques, etc.).

La Mairie de Trieux vous demande de bien vouloir vous rapprocher d'elle afin de faire connaître les personnes vulnérables de votre entourage, telles des personnes âgées habitant seule, ou des personnes à assistance médicale à domicile, afin de tenir un registre pour organiser un dispositif de prévention et de suivi en cas de délestage électrique. Il est essentiel que la mairie soit informée.

Les coupures, si elles devaient exister, seront programmées et mise en place en derniers recours. Les habitants devraient en être avertis assez tôt pour prendre toutes les dispositions nécessaires à leur bien-être, et leur permettre de s'organiser en amont de la coupure.

Le premier geste à faire est de télécharger l'application Ecowatt, à J-3 d'une coupure, les utilisateurs devraient être prévenus via cette application. Les habitants comme les professionnels devront alors s'organiser dans les trois jours qui suivent cette annonce pour sécuriser leur bien-être ou leurs activités, et avertir leurs proches ou leurs clients. La Mairie reste à la disposition des personnes vulnérables. Pensez à charger vos véhicules électriques, vos batteries, préparer quelques plats, stocker de l'eau, etc. ... et surtout à répartir votre consommation électrique tout au long de l'hiver et de la journée pour ne pas surcharger les réseaux de distribution.

Les coupures seront :

- localisées (zone géographique de 2000 clients, foyers comme professionnels),
- temporaires (2h00)
- tournantes (pas plus d'un délestage par jour)
- entraineront possiblement une interruption des communications téléphoniques et électroniques

Les horaires de coupures :

- en semaine de 8h00 à 13h00
- de 18h00 à 20h00
- jamais après 20h00, ni la nuit, ni les weekend, ni les jours fériés

Ces heures-là étant les plus sensibles, il est donc favorable de réduire sa consommation électrique au maximum dans ces créneaux.

ECOWATT : Alerte VERTE :

- Aucune alerte en cours
- Maintien des gestes de faible consommation pour l'effort collectif

ECOWATT : Alerte ORANGE :

- Baisse de votre consommation à mettre en place immédiatement, surtout sur les créneaux horaires de forte consommation

ECOWATT : Alerte ROUGE :

- Baisse de votre consommation à mettre en place immédiatement
- Si la baisse de consommation enregistrée par suite de l'alerte Orange ou Rouge n'est pas suffisante, des coupures seront organisées par les distributeurs d'énergie

Comment savoir si je suis concerné(e) par une coupure ?

La veille du délestage, aux alentours de 17h00, les Français seront invités à consulter des outils mis en place par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité de leur territoire, disponibles à partir du site internet de RTE :

<https://www.monecowatt.fr/>

Cet outil permettra aux clients de saisir une adresse et de savoir s'ils sont concernés ou non par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure. L'application est aussi disponible sur CITYALL, ce qui permettra à la fois de voir les informations mairies et les informations de délestage d'électricité via une tuile nommée WATT.

Votre implication a été éprouvée lors de la période de la Covid19. Aujourd'hui, il s'agit encore de fournir un effort collectif afin de permettre à tous d'être au chaud cet hiver et aux infrastructures de fonctionner au moins au minimum vital. Pour cela, certains petits gestes faciles du quotidien sont essentiels à cet effort collectif :

- baisser votre chauffage
- couper les appareils de grosse consommation (réfrigérateurs, congélateurs, ...)
- organiser les temps de consommation de votre chauffe-eau
- éteindre les lumières et projecteurs inutiles
- -etc.

Pendant les temps de coupure :

- **La mairie organisera un accueil d'urgence** pour les personnes vulnérables, afin de les soutenir pour contacter

les services de secours, de santé et de sécurité. Il est demandé à chacun de ne pas abuser de ce service, afin de laisser la priorité aux personnes âgées et isolées et à haut risque vital. Ce service sera fonctionnel en Mairie aux heures de coupures.

- **Les personnes à haut risque vital** sont déjà identifiées par l'agence régionale de santé (ARS) et le gestionnaire de réseau d'électricité (Enedis). En cas de signal « Ecowatt rouge », le gestionnaire de réseau d'électricité prendra contact avec chacune des personnes concernées et s'assurera de la bonne connaissance du signal « Ecowatt rouge », trois jours, puis, si nécessaire, deux jours avant et la veille de la coupure annoncée.
- **La mairie s'assurera également que les personnes vulnérables** auront connaissance du signal Ecowatt rouge à J-3 et, en cas d'équipement médical, que celui-ci ait une autonomie suffisante pour une coupure électrique supérieure à deux heures et, dans le cas contraire, le signaler aux services de la préfecture.
- **Si l'école est concernée** par un délestage, elle devrait être fermée. L'école communiquera auprès des parents d'élèves si le cas se présente sur les mesures prises.

Qui contacter en cas d'urgence vitale ?

- **En premier par votre réseau téléphonique s'il fonctionne le 112 (appel gratuit)**
- **la permanence d'urgence de la Mairie**
- **se déplacer directement à la permanence physique du SDIS**

La possibilité de pouvoir joindre les services d'urgence est une priorité. RTE et Enedis et les opérateurs de téléphonie travaillent actuellement pour maintenir au maximum l'accès au numéro d'urgence 112 en cas de coupure organisée.

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence multi-opérateur, c'est-à-dire qu'il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de l'opérateur ne s'affiche pas. Les opérateurs du 112 transmettront la demande de secours au service compétent (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, SAMU) : ils sont en interconnexion permanente.

Cependant, dans certains endroits moins bien équipés en antennes relais, le 112 peut rester inaccessible. Dans les cas où ce numéro ne pourrait pas fonctionner, l'État travaille à mettre en place des solutions qui pourraient minimiser les conséquences d'une indisponibilité du 112.

Quels comportements adopter pendant les coupures ?

- limiter vos déplacements
- venir en aide aux personnes fragiles ou isolées
- anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien (distributeur monétaire, porte de garage, accès aux immeubles, ...)
- ne pas prendre l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure ;
- être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées
- etc.

Il ne s'agit pas plus de votre notre bien-être individuel, mais de celui du collectif. Il y a aussi nos enfants, qui vont se poser beaucoup de question. Anticipons ensemble, informons-les simplement qu'il s'agit d'agir pour le bien commun par de nouvelles habitudes de consommation électrique.

D'autres informations utiles sur le site <https://www.gouvernement.fr>, dans la rubrique coupures d'électricité organisées. Ces informations sont en constante évolution.

TÉLÉMÉDECINE À PIENNES

Un nouveau service de télémédecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai.

En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste.

La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie).

Les rendez-vous peuvent être pris tous les jours, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11.

Des créneaux sont ouverts régulièrement. Pour connaître les dates de créneaux de RDV ouverts, consultez le site internet de la communauté de communes :

<https://coeurdupayshaut.fr/actualites/article/Telemedecin>

ÉTAT CIVIL

Décès dans la commune :

- Richard Jean François SIMON né le 30/05/1948 à TRIEUX décédé le 03/01/2023 à TRIEUX.

- Martha LASSA épouse SWIATEK née le 30/04/1934 à TUCQUEGNIEUX décédée le 06/01/2023 à ARS-LAQUENEXY.

- Nicole Andrée MARCHE épouse RADOCHVITCH née le 31/12/1944 à TRIEUX décédée le 24/01/2023 à TRIEUX.

Décès hors commune :

- Paulette Camille WEYNACHTER née le 16/07/1934 à TRIEUX décédée le 31/12/2022 à THIONVILLE.

- René VICINI né le 20/12/1936 à TRIEUX décédé le 31/12/2023 à VERDUN.

- Denis WIETECKA né le 22/09/1938 à TRIEUX décédé le 12/01/2023 à LES MARCHES (Savoie).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

Les concours de belote ont repris, l'inscription passe à 10 €, comme d'habitude tous les joueurs seront récompensés. Les concours auront lieu à la MPT. Début des concours à 15h00. Les inscriptions à partir de 14 h00. Pour plus de renseignements 06.75.92.42.06.

- 2^{ème} concours le 12 février 2023
- 3^{ème} concours le 12 mars 202

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements. Site internet www.catholique-nancy.fr/saint-jean

Offices religieux à Audun-le-Roman :

Les célébrations dominicales auront lieu à 11h.

En semaine dans l'oratoire à droite du chœur : les mardis et jeudis à 18h – les mercredis et vendredis à 8h30 et les jeudis à 17h30.

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

Mardi 31 janvier à 9h15 au périscolaire

Pour la MAM

17 février à 9h15 au périscolaire

Thème Atelier Bricolage

LA TRIOTHÈQUE

Ça y est : les jours commencent à rallonger. Nous nous dirigeons d'un pas décidé vers le printemps. Il est temps de penser à vos SEMIS ! Nous vous rappelons que la Triothèque met à votre disposition sa **grainothèque** qui fonctionne sur la base du **troc** : vous avez des graines de courgettes en grande quantité mais pas de graines d'aubergines ? Venez déposer quelques-unes de vos graines et repartez avec les graines d'aubergines qu'un-e passionné-e- aura laissées. Nous vous informons également que, grâce à la Médiathèque Départementale de Longwy avec laquelle nous avons un partenariat d'échange, nous avons **300 livres supplémentaires** à vous proposer en prêt.

Alors, n'hésitez plus une seconde et venez découvrir les nouveaux titres sur nos étagères ! À très vite

Rejoignez l'Amicale Polonaise

Créée au sein de l'ASSOCIATION Art et
Culture

Réunion d'information, Centre
Louise Michel salle Raymond Give

JEUDI 2 FEVRIER 18H00

Au programme :

Organisation d'un voyage en Pologne
Renouvellement du repas polonais
Centième anniversaire de l'arrivée des
Polonais sur le territoire français
Après-midis dansants polonais

Cours de polonais

Tous renseignements au 06.76.11.36.50

LE VOYAGE DES SÉNIORS

La commune de Trieux,
L'ANCV et le CCAS de Trieux organisent en JUIN
2023 le voyage des séniors sur l'île de beauté, en
CORSE, près de CALVI en bord de plage.

DATES : du 17 au 24 JUIN

Inscriptions jusqu'au 28 février en Mairie
Places limitées

950 € par personne avec 400 d'acompte
180 € d'aide possible



COMITE D'ENTRAIDE AUX HANDICAPES DU BASSIN DE BRIEY
Association déclarée d'utilité publique

05 FEVRIER 2023

L

TRIEUX

MAISON POUR TOUS

O

OUVERTURE DES PORTES : 13 H 00
DEBUT DES JEUX : 14 H 30
20 CARTONS MAX. / PERSONNE

T

A GAGNER :

BONS D'ACHAT

FILETS GARNIS

ENCEINTE BLUETOOTH

FER A FRISER

ETC.....

O

ENVELOPPES - BOISSONS - PATISSERIES
RENSEIGNEMENTS : 03.82.20.02.54

Paroisse St Jean l'Évangéliste

LOTO

Samedi 25 février 2023

20h00 MPT de Trieux

**Ouverture des portes à 19h00
(pas de réservations de places...)**

Buffet appétissant, bénévoles sympathiques...

bons d'achats

*200€, 150€, 100€, 75€, 50€,
filets garnis, etc...*

Prix du carton : 2 €

stationnement possible sur la place de l'église

